

ZOOM

Zoom recouvre les principaux cas d'usage de la web conférence, du chat et la réunion en ligne. Zoom permet de créer une salle virtuelle dans laquelle les participants peuvent interagir aussi bien depuis leur ordinateur que depuis leur tablette ou leur smartphone .

L'utilisation nécessite la création d'un compte sur <https://zoom.us/signup> par l'animateur de la réunion qui crée ensuite une réunion et y invite les participants.

Par son ergonomie et sa facilité d'utilisation, ZOOM est en phase de devenir, avec la crise du COVID19, l'application de visioconférence la plus utilisée au monde.

L'utilisation de cet outil est à proscrire pour les raisons suivantes :

- La version gratuite à laquelle ont recours les établissements ne permet pas de bénéficier d'un contrat comme l'impose l'article 28 du RGPD liant le responsable de traitements (chef d'établissement) et le sous-traitant (Zoom). Les CGU de Zoom précisent : « *Zoom Video Communications, Inc. sera le responsable du traitement des données personnelles...* » ;
- Les données sont collectées dès lors qu'il y a interaction avec les services ZOOM et sont stockées aux Etats-Unis ou dans le monde entier, comme le précisent les CGU. **Il s'agit donc d'un transfert de Données à Caractères Personnels hors de l'UE, ce qui est par défaut interdit.**
- « *les données personnelles peuvent être transférées aux États-Unis, à une société affiliée à Zoom dans le monde entier ou à des tiers agissant [au nom de Zoom] aux fins de traitement ou de stockage* ». CGU ;
- soumis aux règlements de l'U.S. Federal Trade Commission « *Zoom peut être forcé de divulguer des données personnelles à la suite de requêtes légales par les autorités publiques et pour répondre aux exigences de la sécurité nationale ou des autorités.* »
- de nombreuses interrogations sur la sécurisation de cet outils sont soulevées.

Solutions alternatives moins intrusives pour la vie privée :

- Classe virtuelle VIA : uniquement pour un usage interne entre personnels de l'Education Nationale <https://virtuelle.phm.education.gouv.fr>
- Classe virtuelle CNED (« ma classe à la maison »)** : pour des classes virtuelles entre enseignants ou entre élèves et enseignants
 - <https://ecole.cned.fr>
 - <https://college.cned.fr>
 - <https://lycée.cned.fr>
 - **Conférence RENAVisio** : Visio/Audioconférence RENATER : Jusqu'à 10 personnes pour un usage de réunion de travail soumis à réservation <https://renavisio.renater.fr>
- Conférence téléphonique : réservation OVH => Nouveau pendant la période coronavirus <https://www.ovh.com/cgi-bin/telephony/webconf.pl>
- Webconf Education <https://educnat-ensemble.scaleway.com/>

** A noter : Le dispositif 'ma classe à la maison' repose sur deux outils : une plate-forme de e-learning proposant des contenus pédagogiques réalisés par le CNED et accessibles en lecture par les élèves. Un second outil de classe virtuelle est proposé aux enseignants pour maintenir le lien avec les élèves. Il est contrôlé par les professeurs qui créent un espace, et reçoivent un lien qu'ils adressent à leurs seuls élèves avec l'horaire prévu.

Le CNED a bien eu connaissance de cas d'élèves détournant le système, interrompant des classes, y assistant en masse ou publiant par voie de tchat des contenus inappropriés. Des concours d'invasions de classes virtuelles ont également été lancés sur snapchat. Pour l'instant, les remontées de ce type restent rares et le service fonctionne correctement.

Pour tenter de contrer ces comportements, le CNED a ouvert la possibilité aux enseignants de supprimer leur classe perturbée et d'en créer une nouvelle, ce qui, ajouté à la possibilité d'exclure les perturbateurs, et doit permettre de juguler ces dérives.

Un contrôle d'accès à l'entrée de ces espaces a également été demandé au CNED.

Malgré ces dérives, l'utilisation d'outils autres que ceux cités pour la continuité pédagogique peut s'avérer pire en terme de protection des données (discord...).

Quelques recommandations pour limiter les invasions dans les classes virtuelles organisées avec la plateforme Ma classe à la maison.

- Evitez la diffusion des liens des classes sur les réseaux sociaux. La diffusion des liens doit se faire, soit par l'ENT (donc après authentification de l'élève), soit vers le mèl des parents.
- Possibilité désormais de régénérer les liens sur <https://lycee.cned.fr/>. Il est recommandé de les changer à chaque séance et de donner le lien-élève au dernier moment : si vous l'écrivez dans le contenu de la séance du cahier de texte, il n'est disponible aux élèves qu'à l'heure du début du cours.
- Demandez aux élèves de se connecter avec leur Nom/Prénom, ils seront classés dans l'ordre alphabétique. Les exclure s'ils ne respectent pas cette consigne (ils pourront se reconnecter).
- Il est aussi possible de créer un groupe à accès restreint : vous mettez vous même les élèves par exemple en faisant l'appel. Avantage : vous pouvez exclure un élève du groupe, il ne peut pas y revenir "tout seul". Inconvénient : les "paramètres de la session" (écrire sur le tableau...) ne fonctionnent pas dans un groupe. Un groupe sera aussi très intéressant si vous avez 2 cours en suivant : les élèves du cours suivant attendront dans la "salle principale" sans entendre le cours précédent et sans pouvoir agir.